

SEANCE DU
2 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
59

Date de convocation :
24 février 2023

Date d'affichage :
3 mars 2023

OBJET :
**LE CREUSOT - Place Schneider -
Vente de terrain pour implantation
d'un marché couvert**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 65**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 2**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 1**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 02 mars à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Sébastien CIRON - M. Michel CHARDEAU - M. Charles LANDRE - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Denis BEAUDOT
M. Frédéric MARASCIA
M. Abdoukader ATTEYE
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme LE DAIN (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Viviane PERRIN



Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3211-14 relatif à la cession, à titre onéreux, par les établissements publics de biens immobiliers relevant de leur domaine privé,

Vu la décision du Président n°23SGADP0063, prise en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 24 février 2023, qui a procédé au déclassement d'une superficie d'environ 1270 m² du domaine public communautaire en nature de parking public,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

Le rapporteur expose :

« La place Schneider, sur la commune de LE CREUSOT, fait l'objet d'un programme de réaménagement urbain et de revitalisation du cœur de ville, qui vise à conforter la fonction de l'axe majeur Place Schneider – Esplanade Mitterrand – secteur Foch.

L'objectif global est de donner à la place Schneider un rôle d'espace de centralité qui fasse le lien entre son environnement urbain et paysager et qui soit également une ouverture sur le jardin des terrasses et la plaine des Riaux. Les enjeux du projet associent l'amélioration du cadre de vie, la prise en compte des mobilités douces ou encore la mise en valeur des terrasses.

Suite aux études de programmation urbaine, il est prévu d'aménager la place Schneider de manière à ce qu'elle soit, d'une part, un pivot articulant les différentes entités patrimoniales et urbaines (château, parc, université) et, d'autre part, un lieu de vie emblématique, support à des activités commerciales, de détente et de déambulation.

Dans ce sens, les aménagements projetés pour cet espace public, visent à créer un espace public confortable, qui s'adapte au changement climatique ; aménager un espace public qui dialogue avec le patrimoine périphérique, apaisé et accessible aux mobilités active ; créer un espace qui soit adaptable et évolutif ; ajuster les stationnements et la circulation automobile aux usages souhaités.

Dans ce contexte, l'enseigne Place-ô-Marché, lancée en 2014 dans les Hauts-de-France par le Groupe Stratège Plus a manifesté son intérêt auprès de la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour une implantation au sein de la commune du CREUSOT, sur la place Schneider.

Cette enseigne est partenaire du Club des Managers de Centre-Ville et associée à la Banque des Territoires, et est, de plus, engagée pour le commerce de proximité et l'attractivité des centres-villes en développant des halles gourmandes regroupant des commerçants locaux et indépendants,

Le Groupe Stratège Plus se porterait acquéreur d'une assiette foncière d'environ 1270 m², en nature de plateforme prête à construire, à découper de l'emprise foncière du parc de stationnement actuellement en place, objet du programme de réaménagement porté par la CUCM, en front de rue Jean Jaurès. Il a choisi la société par actions simplifiée OMC Promotion comme investisseur immobilier.

L'implantation accueillera un bâtiment d'une hauteur comprise entre 4,50 et 5,00 m, de près de 43 m par 30 m de côtés, avec 1218 m² de surface de plancher, constituant une halle marchande articulée autour de trois commerces-pivots, comme le primeur, la boucherie et la boulangerie, et réunissant 8 cellules commerciales organisées autour d'un espace central de restauration et de convivialité.

Un prix de vente de 81 000 € HT, a été proposé et accepté par la société OMC Promotion.

Il est maintenant demandé au Conseil de Communauté d'approuver cette vente et d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties et l'acte authentique à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Monsieur Frédéric MARASCIA n'ayant pas pris part au vote,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

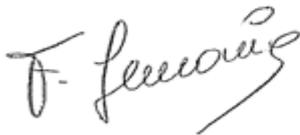
- de vendre à la société OMC Promotion, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 8, rue Jules Vernes, Canton du Bas Hellu, RONCHIN (59790), identifiée sous le numéro SIRET 811 168 442 000 10, RCS Lille Métropole, présidée par la Holding OMC, une partie de la place Schneider, en nature de plateforme prête à construire, sise commune du Creusot, pour une superficie approximative de 1270 m² ;
- de fixer le prix de cette vente à 81 000 € HT;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget 2023.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 9 mars 2023
et publié, affiché ou notifié le 9 mars 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

